



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>re</sup> séance du mardi 26 août 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/16 de la Municipalité, du 3 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de 2'000'000 de francs (HTVA) pour les études d'une nouvelle usine de production d'eau potable à St-Sulpice ;
2. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six août deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>re</sup> séance du mardi 26 août 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/23 de la Municipalité, du 24 avril 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 20'570'000.– pour la rénovation du poste de couplage et de transformation 220 kV/125 kV de Romanel des SiL ;
2. de prendre acte que cet investissement sera partiellement compensé par des recettes d'investissement estimées à ce jour à CHF 2'570'000.– (la facture finale sera fonction des coûts effectifs de réalisation), correspondant à la part qui sera facturée à Romande Energie pour les trois départs qui lui appartiennent et qui sont raccordés sur le poste de couplage des SiL ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement net de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service de l'électricité des SiL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six août deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>re</sup> séance du mardi 26 août 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles indemnisations pour les victimes de nuisances sonores ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six août deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>re</sup> séance du mardi 26 août 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Roland Philippoz : « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre – amélioration des équipements, information, sanction – pour que Lausanne retrouve la propreté qui était la sienne avant l'introduction de la taxe au sac »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six août deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :